

Monsieur J. MARIMBERT
Directeur Général de l'Agence
Française de Sécurité Sanitaire des
Produits de Santé
143/147 Boulevard Anatole France
93285 SAINT-DENIS CEDEX

Objet : proposition d'arrêté portant inscription sur la liste I des substances vénéneuses – saisine 2010-SA-0147 du 17 juin 2010

Maisons-Alfort, le 13 juillet 2010

Monsieur le directeur général,

Par courrier en date du 17 juin 2010, vous m'avez transmis pour avis une proposition d'arrêté portant inscription sur la liste I des substances vénéneuses la spécialité suivante :

✓ Praxinor

Si vous choisissez d'inscrire la spécialité sous son nom, cette mesure n'impactera pas le médicament vétérinaire car en règle générale les spécialités vétérinaires ont une dénomination différente. Par contre, si vous inscrivez l'une des substances actives ou les deux, la mesure est susceptible de concerner des médicaments vétérinaires qui contiendraient l'une ou l'autre de ces substances actives.

Je vous prie d'agrérer, monsieur le directeur général, l'expression de ma meilleure considération.

Le Directeur Général

Marc MORTUREUX